# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Clauses générales

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique de la part du client et du stagiaire l'acceptation des présentes conditions et le respect par le stagiaire du règlement intérieur de Bagatelle-Formation.

### 1/ Modalités d'inscription et de convocation

Pour les formations inscrites au catalogue, les réservations sont prises en compte dès la réception des bulletins d'inscription dûment complétés, soit par courrier à **Bagatelle Formation, 203 route de Toulouse 33400 Talence**, soit par mail à bagatelle.formation@mspb.com.
Elles sont définitives dès la réception du contrat ou de la convention qui sont retournés signés par le client.

Pour les formations hors catalogue, les réservations sont définitives après acceptation du devis par le client. Une convention est ensuite envoyée au client qui la retourne signée.

Après inscription, une convocation nominative indiquant toutes les informations utiles concernant les modalités d'organisation de la formation ou du programme de DPC, est adressée à chaque participant.

### 2/ Convention

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le client reçoit préalablement une convention de formation établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à Bagatelle Formation un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise dans les 15 jours.
Si le client est une personne ayant entrepris une action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 et suivants du Code du travail.

### 3/ Annulation et report

Du fait de Bagatelle Formation :
Jusqu'à 8 jours ouvrés avant le début d'une formation, Bagatelle Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si l'effectif est insuffisant pour permettre sa réalisation. Il informe alors le client par écrit qu'un report est envisagé ou que la formation est annulée. Dans ce cas aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait de Bagatelle Formation.

En cas de défaillance du formateur, Bagatelle Formation se réserve le droit, avec l'accord du client, de le remplacer par un formateur aux compétences équivalentes afin de maintenir la formation ou de la reporter dans les meilleurs délais.

Si le client le souhaite, Bagatelle Formation peut aussi reporter la formation au retour du formateur initial quand celui-ci sera à nouveau en capacité d'intervenir.

Du fait du client :
Toute annulation doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de 15 jours ouvrés avant le début de la prestation ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre 8 et 15 jours ouvrés avant le début de la prestation donnera lieu à une facturation à hauteur de 50% du prix de la formation.
- Une annulation intervenant moins de 8 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu au paiement de 100% du prix de la formation, sauf en cas de force majeure

En cas d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée d'un stagiaire pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le client sera redevable de l'intégralité du prix de la formation.

**4/ Tarifs et conditions de paiement**

Les prix des formations sont ceux indiqués dans le catalogue de l'année de formation et figurant au contrat ou sur la convention, signés par les parties. Pour les formations hors catalogue, le prix est négocié avec le client et figure sur le devis et sur la convention signée avec lui.
Les prix indiqués sont nets, notre organisme n'est pas assujetti à la TVA selon l'article 261-4-4- du CGI.

Les frais de restauration des stagiaires et ceux liés au transport et au parking ne sont pas inclus dans le prix de vente de la prestation de formation.

Pour les prestations de formation financées par un organisme financeur, une attestation de prise en charge de l'action de formation par le financeur et du montant de ladite prise en charge doit être fournie avant le début de la formation.

**5/ Facturation et attestations**

À l'issue de la prestation de formation, une facture est adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client) ainsi qu'une copie de la feuille d'émargement. La facture doit être réglée dans le mois qui suit.
Si le client est une personne ayant entrepris une action de formation à titre individuel et à ses frais, la prestation est à régler le jour du début de la formation et une facture acquittée est établie au moment du paiement.

À l'issue de toute action de formation un certificat de réalisation est remis au stagiaire.

Dans le cadre des formations relevant du Développement Professionnel Continu, une attestation de participation à un programme de DPC est remise au stagiaire à l'issue de la prestation et/ou transmise à son employeur.

**6/ Protection des données à caractère personnel du stagiaire**

Les données personnelles du stagiaire sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de la formation par Bagatelle Formation. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratifs et financiers applicables aux actions de formation.
En application de la règlementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant Bagatelle Formation – 203 route de Toulouse 33400 TALENCE.
Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.
En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que ses données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Bagatelle Formation aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

**6/ Litige**

En cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal dont dépend le siège social de Bagatelle Formation sera réputé compétent.